

AR Prefecture

063-216300566-20251003-2025_59-DE
Reçu le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Nombre de
membres :

En exercice	9
Présents	7
Procurations	2
Votants	9

Séance du 3 octobre 2025

L'an **deux mille vingt-cinq** le **vendredi 3 octobre** à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM BONNET Christian, DUGNAS Sébastien, FONTENETTE Alexis, FOUGERE Gilles et M. VAISSE Bernard.

Absents ayant donné procuration : Mme ECHALIER Marilyn représentée par M. FONTENETTE Alexis, Mme GRAZON Roseline représentée par M. DUGNAS Sébastien.

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

Date de la

Convocation :

29/09/2025

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2025_59

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 septembre 2025.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le procès-verbal du conseil en date du 19 septembre 2025 leur a été transmis avec la convocation et le soumet à leur approbation.

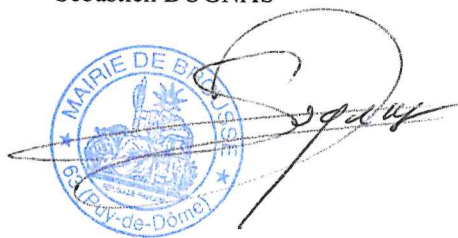
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

➔ **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025.

Le secrétaire de séance
Sandrine RODRIGUEZ



Le Maire,
Sébastien DUGNAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat.